

18.06.2013 - 14:49 Uhr

Les données d'audience TV 2013 sont validées / Le Conseil d'administration de Mediapulse SA confirme la validation de toutes les données d'audience du marché suisse de la télévision et de la publicité

Berne (ots) -

Suite à la levée de la décision superprovisoire qui interdisait la publication des données d'audience TV 2013, le Conseil d'administration de Mediapulse SA a confirmé la validation de toutes les données tirées du nouveau panel Télévision Mediapulse. Les chiffres clés de l'utilisation de la télévision en Suisse seront donc disponibles sans aucune restriction dès mercredi. Des ajustements seront encore mis en oeuvre dans les semaines et mois à venir.

Lors de sa séance du 17 juin 2013, le Conseil d'administration de Mediapulse SA a délibéré de la validation des données du nouveau panel Télévision Mediapulse, décidant de les mettre à disposition dès le mercredi 19 juin. Il confirme ainsi la décision de principe annoncée précédemment et ouvre l'accès aux données à tous les milieux intéressés. Collectées selon des critères scientifiques, les données du panel Télévision Mediapulse servent de base à l'évaluation et à la planification des programmes TV ainsi qu'à la commercialisation des espaces publicitaires. Les mandats de publicité fondés sur ces données se chiffrent à plusieurs centaines de millions de francs par année.

Interdiction judiciaire levée

La semaine dernière, la Cour suprême du canton de Nidwald a levé avec effet immédiat la décision superprovisoire qu'elle avait rendue le 27 mars 2013 à la demande de la chaîne de télévision 3+. Elle mettait ainsi fin à l'interdiction de publier les données d'audience de tous les programmes TV diffusés en Suisse, collectées depuis le 1er janvier 2013. Marco de Stoppani, président du Conseil d'administration, se réjouit de cette décision du tribunal: «La Cour a rapidement réagi aux arguments juridiques et techniques que nous avons fait valoir et aussitôt levé sa précédente décision superprovisoire.»

Des experts indépendants et l'autorité de surveillance confirment la validité de la nouvelle méthode de mesure

Deux rapports d'experts indépendants avaient attesté en mars déjà de la validité du système de mesure utilisé depuis début 2013. En mai, c'était au tour du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de rendre une décision confirmant que le nouveau système de mesure de Kantar Media remplissait les exigences de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). Pour le DETEC, rien ne s'opposait à ce que les données collectées au moyen de ce nouveau système soient transmises et publiées, et ainsi mises à la disposition du marché.

Recommandations rapidement mises en oeuvre

Dans les semaines et mois à venir, Mediapulse SA va soigneusement examiner les recommandations et propositions d'optimisation des experts indépendants et des acteurs du marché et, si elles sont judicieuses, les mettre en oeuvre. Fondés sur un plan de mesures élaboré conjointement avec les experts et les clients, certains ajustements - concernant par exemple la pondération ou les possibilités d'analyse des données - permettront en effet d'optimiser la qualité scientifique et la transparence du système de mesure. Soulignons qu'ils pourront aussi entraîner de légers changements des chiffres à disposition. Manuel Dähler, directeur de Mediapulse SA, salue la reprise du travail productif sur le nouveau panel Télévision Mediapulse, qui n'en est qu'à ses premiers pas, et entend agir rapidement. «Il faudra néanmoins faire preuve d'un peu de patience, car l'application des mesures d'optimisation, suivie du contrôle approfondi de leurs résultats, requiert un certain temps», conclut Manuel Dähler. Il s'attend à ce que tout soit terminé pour fin 2013.

Contact:

Mediapulse SA
Nico Gurtner
Responsable Communication
Tél.: +41/58/356'47'53
Courriel: nico.gurtner@mediapulse.ch